



Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-71347>

Département(s) de publication : **16**

Annonce n° **24-71347**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Agglomération Grand Angoulême

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre de maitrise d'oeuvre pour le réaménagement des déchetteries de GrandAngoulême

Description : Accord-cadre de maitrise d'oeuvre pour le réaménagement des déchetteries de GrandAngoulême

Identifiant de la procédure : e191e336-a211-4d7f-b9d0-48148d96da17

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Conformément aux dispositions du livre IV de la 2ème partie du code de la commande publique, la mission confiée au maître d'oeuvre sera composée des éléments suivants : Elle relève du domaine fonctionnel « ouvrages d'infrastructures » au titre 3 et pourra comprendre les éléments suivants : - Etudes d'avant-projet (AVP) - Études de projet (PRO) - Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) - L'examen de leur conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux (VISA) - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) - Assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) Et pourra comprendre les missions complémentaires suivantes : Mission complémentaire n° 1 : Etudes préliminaires Mission complémentaire n° 2 : ICPE Mission complémentaire n° 3 : Diagnostic Mission complémentaire n° 4 Etude loi sur l'eau Mission complémentaire n° 5 : Etude d'impact Mission complémentaire n° 6 : OPC Mission complémentaire n° 7 : BIM Mission complémentaire n° 8 : Simulations Thermiques Dynamiques en phase de conception Le contenu de chaque élément

de mission de maîtrise d'oeuvre est décrit dans le CCTP du marché ou peut être précisé dans chaque marché subséquent. Pour le marché subséquent n° 24066A1 pour la déchetterie de Soyaux, elle relève du domaine fonctionnel « ouvrages d'infrastructures » au titre 3 et comprendra les éléments suivants : - Etudes d'avant-projet (AVP) - Études de projet (PRO) - Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) - L'examen de leur conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux (VISA) - Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) - Assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) Le marché subséquent n° 24066A1 pour la déchetterie de Soyaux comprendra les missions complémentaires suivantes : Mission complémentaire n° 1 : Etudes préliminaires Mission complémentaire n° 2 : OPC Mission complémentaire n° 3 : ICPE Mission complémentaire n° 4 Etude loi sur l'eau Mission complémentaire n° 5 : Etude d'impact L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux pour le marché subséquent n° 24066A1 a été établie à 925 000 euros HT (valeur avril 2024). L'équipe devra obligatoirement détenir les compétences suivantes : - Maître d'oeuvre VRD/infrastructures spécialisée dans la réalisation d'ouvrage de traitement de déchets (mandataire) - Architecte inscrit à l'ordre - Economiste de la construction - Bureau d'études structure - Bureau d'études fluide - Bureau d'étude Environnementale - Bureau d'étude Hydraulique - Manager BIM - OPC

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Interdictions de soumissionner de plein droit mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la commande publique et interdictions de soumissionner mentionnées en annexe 4 du règlement de la consultation.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement des déchetteries de GrandAngoulême Marché subséquent n° 24066A1 : Déchetterie de Soyaux

Description : Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans. La conclusion des marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Les délais d'exécution seront fixés dans chaque marché subséquent. Pour la déchetterie de Soyaux, le marché subséquent est conclu de sa date de notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des marchés de travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve. Les délais d'exécution sont fixés à l'article 5 du CCAP. Le marché est fractionné en tranches de la manière suivante : - Tranche ferme : Missions de base et missions complémentaires n° 1 et n° 2 - Tranche optionnelle n°1 : Missions complémentaires n° 3 et n° 4 - Tranche optionnelle n°2 : Mission complémentaire n° 5 Le délai maximum d'affermissement de chaque tranche optionnelle est

de 6 mois à compter de la notification du marché. La forme du contrat est un accord-cadre mono attributaire s'exécutant par la passation de marchés subséquents. La passation des marchés subséquents auprès du titulaire aura lieu lors de la survenance du besoin. Le présent accord-cadre comprend un engagement sur un montant maximum de commandes de 600 000 euro HT sur la durée totale du marché en application du 2° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents seront des marchés simples à prix provisoires et forfaitaires pour les missions de base et à prix définitifs et forfaitaires pour la (ou les) mission(s) complémentaire(s).

Identifiant interne : GA-24066

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/10/2024

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Inscription sur un registre du commerce (fournir un récépissé de déclaration d'activité).

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut

indiquer que les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Des références en projet similaire.

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Les critères sont indiqués dans le règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://demat-ampa.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://demat-ampa.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/07/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 3 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Le budget principal du GrandAngoulême financera les dépenses afférentes au marché. Aucune demande de subvention n'a été effectuée auprès d'organismes extérieurs. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire après émission de l'ordre de payer dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de paiement par l'ordonnateur. En application de l'article R2191-3 du code de la commande publique, dans le cas où le marché subséquent est supérieur à 50 000 euro(s) HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux (2) mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire (sauf indication contraire dans l'acte d'engagement) dans les conditions fixées dans le même article. Cette avance est portée à 10 % lorsque le titulaire ou son sous-traitant est une petite ou moyenne entreprise en application de l'article R2191-7 du code de la commande publique.

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé précontractuel prévue aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative peut être également mise en oeuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé précontractuel. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. 358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Agglomération Grand Angoulême

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Poitiers

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Agglomération Grand Angoulême

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Agglomération Grand Angoulême

Numéro d'enregistrement : 20007182700014

Département : Charente

Adresse postale : 25, boulevard Besson Bey

Ville : Angoulême cedex

Code postal : 16023

Subdivision pays (NUTS) : Charente (FRI31)

Pays : France

Adresse électronique : marche-public@grandangouleme.fr

Téléphone : +33545386984

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://demat-ampa.fr>

Profil de l'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Poitiers

Numéro d'enregistrement : 17860004500029

Département : Vienne

Adresse postale : Hôtel Gilbert - 15 rue Blossac - BP541

Ville : Poitiers cedex

Code postal : 86020

Subdivision pays (NUTS) : Vienne (FRI34)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Téléphone : +33549607919

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c25d7f24-7078-4dea-a494-18c13d239ccd - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/06/2024 à 12:23

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2024